



Aide alimentaire + depenses de sante

Par **jean robert**, le **13/07/2008** à **16:53**

Bonjour.

Ma belle-mere (90 ans), qui prevoit avoir des difficultes financieres importantes dans les prochains mois (pertes d'investissements, aucune retraite, depenses medicales recurantes), voudrait que nous l'aidions par des versements reguliers. Mais dans le meme temps, elle veut prendre avec elle dans sa maison la soeur de mon epouse et son mari, eux aussi dans une situation financiere precare (retraites mimimum pour les deux, dettes).

Sommes-nous tenus de les aider tous les trois ? Devons-nous aider ma belle-mere, seulement elle, mais en sachant tres bien que sa fille et son gendre en profiterons ?

Et une derniere question : ils nous disent que si nous refusons, ils pourront bloquer toute succession que je suis suppose avoir un jour. Cela est-il possible ?

Avec mon epouse, nous vivons au Canada et sommes fiscalement canadiens. Nous n'avons aucun avoir en France actuellement. Seules les successions sus-mentionnees un jour.

Merci de me renseigner

Jean-Robert Betremieux